



LE PETIT GUIDE du pôle recyclage



C'EST QUOI UN PÔLE DE Recyclage ?



Le pôle de recyclage (déchèterie) est un espace clos, réservé aux particuliers, gardienné

qui permet à chacun de venir y déposer à la fois les objets encombrants (vieux meubles, matelas, vieil électroménager) ainsi que les déchets polluants (piles, batteries, huiles de vidange) ou recyclables (verre, papier, métal...).

Un agent d'accueil est présent et vous conseille dans le tri de vos objets. Il veille à son bon fonctionnement.

À chaque matière ou objet correspond une filière de valorisation.



1 objet
bien trié

=



Garantie de
recyclage

=



Économies



Astuce

Lorsque vous vous faites livrer de l'électroménager, faites-vous reprendre l'ancien par le livreur. Vous payez une éco-participation, le livreur est tenu de vous reprendre l'ancien appareil.

RÈGLEMENT ET CODE DE BONNE Conduite



Les agents d'accueil :

- informent les usagers,
- veillent au respect du règlement,
- surveillent l'accès des déchèteries,
- contrôlent la conformité des apports des usagers.

Les usagers :

- respectent les consignes données par les agents,
- déchargent eux-mêmes leurs déchets,
- respectent les limitations de vitesse dans l'enceinte des déchèteries,
- ne descendent pas dans les bennes,
- n'escaladent pas les garde-corps,
- ne stationnent pas dans la déchèterie après le déchargement,

Véhicules admis : voitures particulières (l'usage d'une remorque à un essieu de moins de 750 kg de PTAC est autorisé), fourgonnettes et fourgons de moins de 3,5 tonnes de PTAC. Le bennage des camions plateau est interdit.

Limitation : Le nombre de passages en déchèterie est limité à 27 par foyer et par an. Cette mesure vise à lutter contre des abus, de la part de certains professionnels notamment. Si la limite est dépassée, votre carte d'accès aux déchèteries sera bloquée. Vous pouvez alors contacter le SYMAT pour trouver des solutions : aide et conseils pour réduire les déchets de jardin, mise en relation avec La Recyclerie des Forges pour donner les objets en bon état, recharge exceptionnelle de la carte si des circonstances exceptionnelles le justifient après vérification...

À savoir

Les **dépôts sauvages** devant les déchèteries sont **passibles d'une amende de 5^{ème} classe (1 500 €) et de la confiscation du véhicule** selon l'art R635-8 du code pénal.

Tous les jours (sauf le dimanche), au moins une déchèterie est ouverte.





HIVER <i>(novembre à mars)</i>	9H - 12H	13H - 17H
ÉTÉ <i>(avril à octobre)</i>	9H - 12H	14H - 18H
	<i>SAUF LE SAMEDI</i>	
	9H - 12H	13H - 18H



**FERMÉE LE :
MERCREDI - SAMEDI**

LES CONDITIONS

d'accès

Une carte magnétique est nécessaire pour accéder aux 4 déchèteries.

Elle est délivrée gratuitement auprès de nos

services sur présentation d'un justificatif de domicile récent et du justificatif de taxe d'habitation. **Elle donne accès aux 4 déchèteries du SYMAT et doit être présentée à chaque passage.**

Pour bénéficier de cette carte d'accès, vous devez résider dans l'une des communes faisant partie du SYMAT*.

En demandant la carte d'accès, vous vous engagez à respecter le règlement de la déchèterie.

Vous êtes responsable de l'utilisation de votre carte. En cas de perte ou de dégradation, indiquez-le à l'accueil du SYMAT (05 62 96 36 40). Une nouvelle carte vous sera délivrée moyennant une participation de 3 €.



Et pour les pros ?

Vous avez une activité professionnelle et vous souhaitez évacuer vos déchets ? Les professionnels sont à votre service :

- PSI : 05 62 51 15 15 (tous types de déchets sauf ordures ménagères),
- ROM : 05 62 36 14 81 (plate-forme de compostage pour végétaux),
- VEOLIA : 05 62 34 84 85 (déchets ultimes, bois...),
- LIE : 05 62 32 69 60 (papiers-cartons-ferrailles).

Info

Si vous laissez vos déchets aux récupérateurs informels qui s'installent à l'entrée des déchèteries, ils ne seront pas recyclés dans des conditions respectueuses de l'environnement (liquides de batteries dans les cours d'eau, brûlages et émanations toxiques...). À vous de voir...



*Les habitants des communes de Cousan, Gonez, Hourc, Laslades, Pouyas-truc et Souyeaux n'ont pas accès aux déchèteries du SYMAT.

LES DÉCHETS

Acceptés



Bois*
Valorisation
énergétique



Déchets Ultimes
Enfouissement



Huiles
Valorisation
énergétique



Végétaux
Compostage



Petite ferraille
Recyclage aciérie



Déchets
Dangereux
Incinération



Électroménager**
Valorisation matière



Mobilier***
Valorisé



Gravats inertes
Enfouissement



Radiographies
Traités dans un
centre spécialisé



Textiles
Valorisation matière



DASRI****
Incinération



Piles et batteries
Démontage et
récupération
des métaux



Point Tri :
Verre-Papiers-
Cartons-Bouteilles
plastiques
Recyclage



Capsules
Nespresso
Recyclage



À savoir

* Bois : dans toutes les déchèteries sauf Tarbes Nord.

** Électroménager : uniquement dans les déchèteries de Bordères et de Tarbes Sud.

*** Mobilier : dans les déchèteries d'Aureilhan de Bordères et de Tarbes Sud.

**** DASRI : une boîte vous sera fournie par votre pharmacien si vous êtes en autotraitement.



Les végétaux déposés au pôle de recyclage sont ensuite compostés sur le site de la ROM à Bordères. Pour cela, les végétaux sont, au préalable, broyés. **Si vous avez des branches dont le diamètre est supérieur à 20 cm, vous**

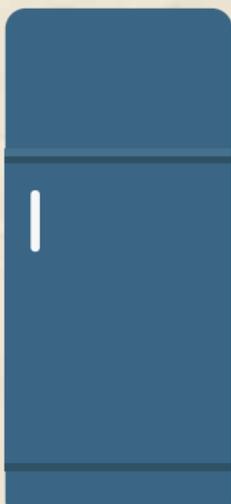
devez les séparer des autres et prévenir l'agent d'accueil. Celui-ci, après contrôle, vous établira un bon d'accès au site de la ROM à Bordères. En effet, ces déchets seront dirigés vers un autre broyeur. Par manque de place, le SYMAT ne peut pas mettre une benne spéciale "grosses branches" sur les déchèteries.

LES DÉCHETS *Refusés*

- ✘ **Déchets dangereux des professionnels** : il faut s'adresser à PSI situé à la zone Bastillac à Tarbes au 05 62 51 15 15.
- ✘ **Ordures ménagères** : que vous soyez professionnels ou particuliers les ordures ménagères sont collectées dans les bacs grenat mise à disposition par le SYMAT.
- ✘ **Bouteilles de gaz** : habituellement consignées, elles doivent être rapportées au fournisseur.
- ✘ **Pneus** : ils doivent être rapportés chez les distributeurs qui les mettront à disposition d'ALIAPUR, l'éco organisme en charge de leur collecte et de leur recyclage.
- ✘ **Extincteurs** : ils sont sous contrat de maintenance. Contactez la société concernée qui se chargera de son élimination. Attention ! ne démontez pas vous même un extincteur car cela représente des risques.
- ✘ **Déchets pyrotechniques** : fusées de détresse, fumigènes, charges explosives, munitions... Ces déchets contiennent des matériaux dangereux et instables présentant un risque important d'explosion et d'incendie et mettant en péril la sécurité de tous.

La Recyclerie

DONNER
plutôt que
JETER



ZONE D'ACTIVITÉS
PARC DES FORGES
27 AV DES FORGES - TARBES
05 62 46 34 63

RÉDUISONS NOS DÉCHETS de jardin

...pour éviter de nous déplacer en déchèterie
et faire des économies !



COMPOSTAGE,

PAILLAGE,



BROYAGE...

Retrouvez toutes nos astuces de
jardinage au naturel dans *Le Petit
Guide du Jardinier malin*, disponible
à l'accueil du SYMAT, dans les
déchèteries ou sur www.symat.fr.



Vente de composteurs tous les lundis de
13h30 à 16h30 au siège du SYMAT
ou sur rendez-vous au 05 62 96 36 40

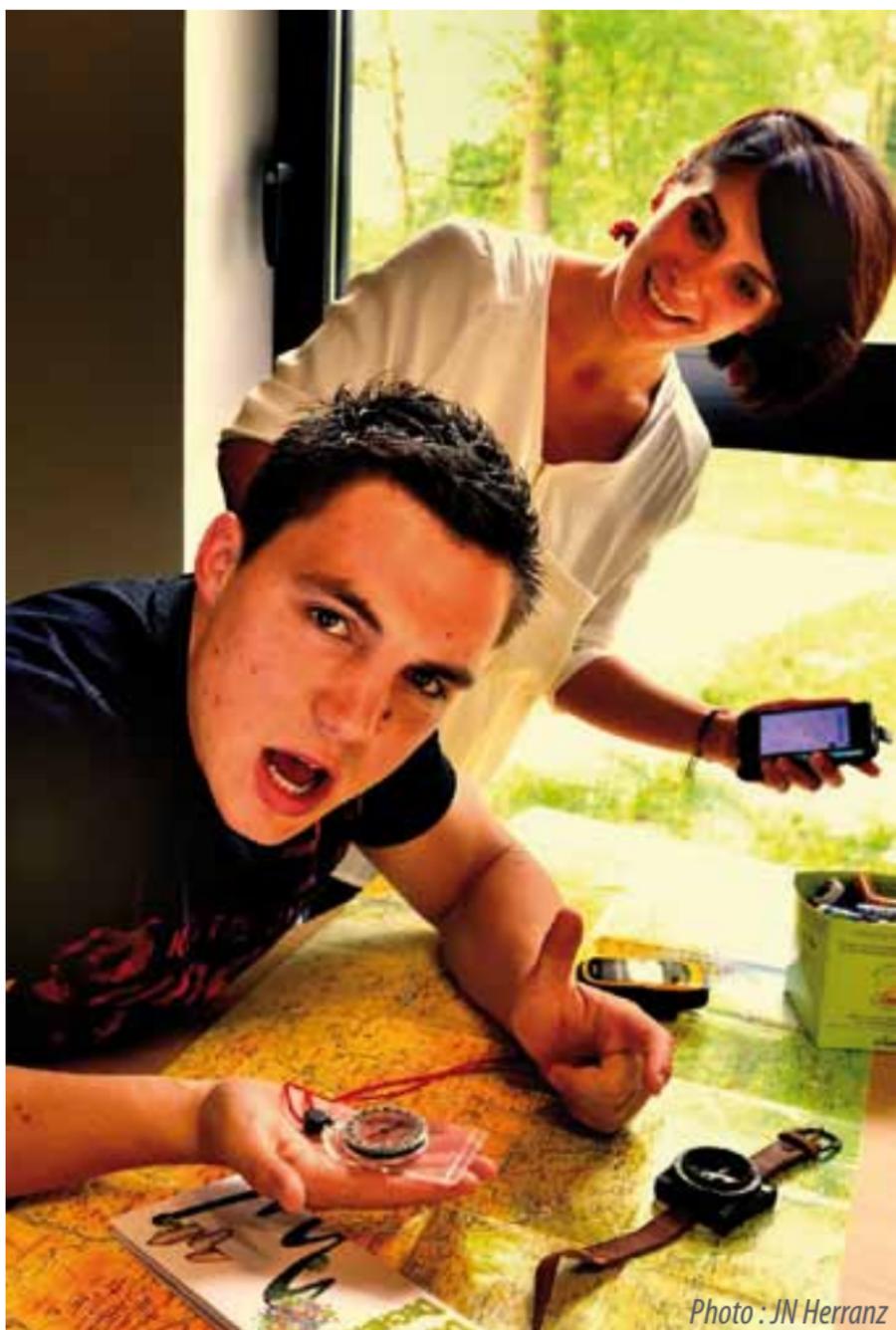


Photo : JN Herranz

LOCALISEZ LA **déchèterie** la plus proche

Téléchargez l'appli SYMAT
Elle est gratuite !



SYMAT



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS

115, RUE DE L'ADOUR - 65460 BOURS

 **N° Vert 0 800 816 051**

Gratuit depuis un poste fixe

www.symat.fr

